

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?UNE-APPLICATION-TELEPHONIQUE-POUR-LES-SOURDS-ET-MALENTENDANTS>



UNE APPLICATION TÉLÉPHONIQUE POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS



k0750242 www.fotosearch.fr

- Scolarité et handicap -
Date de mise en ligne : jeudi 18 octobre 2018

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits réservés

Depuis ce mois-ci, les opérateurs téléphoniques donnent désormais accès, gratuitement, à une heure de communication par mois dans la langue de leur choix, aux personnes sourdes et malentendantes.

La France compte aujourd'hui, à des degrés très divers, entre 5 et 7 millions de personnes souffrant de troubles auditifs. Et pour certaines, les 500 000 les plus touchées, ce handicap les empêche de communiquer et les condamne à l'isolement. Désormais, la communication peut s'effectuer via une application (Roger voice) qui permet la traduction de leurs conversations. Le service est disponible entre 8h et 19h30, faute, pour le moment, d'interprètes suffisants pour pouvoir assurer un service continu.

Comment ça fonctionne ? Lorsque la personne concernée passe son appel, l'application lui propose différentes options : interprète en langue des signes, une retranscription écrite, un appel visuel sous-titré ou bien encore un codage en « langue parlée complétée" ou une interface en braille pour les sourds-aveugles. On a même pensé à adapter le ton de la conversation selon que l'on appelle un membre de la famille ou une administration. Ce n'est que le début de l'opération, qui concerne également les services publics et certaines grandes entreprises (plus de 250 millions de chiffre d'affaires). Le dispositif devrait s'intensifier dans les années à venir puisque l'on prévoit 3 heures d'appels gratuits par mois pour 2021 et 5 heures par mois à partir du 1er octobre 2026.